

Bulletin de l'Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne.

*Le « Traité de Versailles du 28 juin 1919 » :
l'aboutissement d'un nouvel ordre mondial?*



“ Se souvenir
est un devoir sacré ”

JUIN 2021 N°173

SOMMAIRE

- 2 Vie de l'association / Éditorial.
- 2 à 4 Compte-rendu de l'assemblée générale annuelle et virtuelle 2021
- 4 à 5 Nouvelles brèves.
- 6 à 10 Histoire : de l'Armistice de Rethondes à la ratification du traité de Versailles.
- 10 à 11 Petits trains...en campagne
- 12 Un devoir de mémoire : ne les oublions pas...continuons à honorer nos morts de la grande guerre



Crédit Photo : La Grande Guerre à Châlons et ses environs.

...Grand'père m'avait bien juré que tu viendrais!...

Légende : Dessin publié dans L'Horizon n°19 en janvier 1919

L'Amiral (2S) Emmanuel Gouraud,
président de l'Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne - Navarin,
et les membres du conseil d'administration de l'ASMAC vous invitent à assister à la cérémonie annuelle du
Souvenir

LE DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021 DEVANT LA NÉCROPOLE NATIONALE DE NAVARIN

sous réserve de pouvoir, dans le cadre de la crise du coronavirus, appliquer les directives gouvernementales en vigueur relatives à la « distanciation sociale ». Il se peut aussi que le déroulement de la cérémonie soit modifié.

Avant de vous déplacer, consultez le site www.asmac.fr ou prenez contact avec jeandaniel.courot@free.fr.

09h45 : cérémonie officielle

10h45 : messe célébrée devant le Monument par l'Evêque de Châlons-en-Champagne

12h00 : dépôt de gerbe au Cimetière de l'Opéra (Souain-Perthes-lès-Hurlus)

En raison de la situation sanitaire due à la Covid-19 l'organisation de notre repas traditionnel dans des conditions normales est utopique, en conséquence il est annulé.

**ASSOCIATION DU SOUVENIR
AUX MORTS DES ARMEES DE CHAMPAGNE-NAVARIN**

Siège social : 29 rue Desaix - 75015 PARIS
Trésorier : 4 rue des Condamines
78000 VERSAILLES



Correspondance :
29 rue Desaix
75015 PARIS

VIE DE L'ASSOCIATION

ÉDITORIAL



Lorsque j'écris ces lignes un troisième confinement paralyse encore en grande partie notre pays. Et à nouveau je pose la question de comment vivre cette période au regard de l'expérience de nos grands anciens, combattants et civils. La peur était-elle aussi présente qu'actuellement ? Les rumeurs étaient-elles aussi délétères ? Circulaient-elles aussi instantanément par les médias de l'époque ? Et finalement, comment était appréhendée la mort ? Bien qu'elle soit maintenant traitée au plan matériel et politique, cette question est en fait toute personnelle et de l'ordre du spirituel.

Vous ne trouverez pas de réponses à ces interrogations dans ce bulletin qui relate tout d'abord notre assemblée générale « à distance ». Pour l'année 2020, je souligne nos nouveaux liens avec l'ONAC-VG en charge du monument de Navarin, la nomination de nouveaux membres au conseil d'administration et la création d'une « politique éditoriale » pour le bulletin.

Concernant le nombre d'adhérents de notre association, je remarque avec grand plaisir qu'un nombre significatif de nouveaux membres ont rejoint l'association depuis le 1er janvier. Plusieurs sont des descendants d'adhérents, qui répondent ainsi à mes appels des derniers bulletins. Je remercie ceux qui ont trouvé les mots ou pris le temps pour provoquer ces adhésions et transmettre l'esprit du souvenir de nos anciens.

Dans la partie historique de ce bulletin, le colonel Dath montre par un court article le défi logistique résolu pendant la guerre par le train à voie étroite. Enfin, l'article du colonel Courot nous rappelle que 8 mois furent nécessaires entre l'armistice et le traité de Paix. Huit mois pendant lesquels les armées devaient être prêtes à reprendre éventuellement les hostilités ... Et j'imagine l'impatience de ces soldats, maintenus sous les drapeaux en attendant la signature du traité de Paix, tout comme nous attendons maintenant, dans l'incertitude, la fin des mesures de confinement...

Très bonne lecture.

*Le président,
Amiral (2s) Emmanuel Gouraud*

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET VIRTUELLE DE L'ANNÉE 2021

Comme en 2020, la situation sanitaire ne nous a pas permis de faire notre Assemblée générale en « présentiel ». Nous avons été dans l'obligation de l'organiser, cette année encore, sous forme « dématérialisée ». Ainsi les adhérents de l'ASMAC ont reçu fin mars par courriel ou par courrier le texte de l'Assemblée générale avec les modalités d'un vote par correspondance avant le 4 mai 2021.

Résumé de l'Assemblée générale « à distance » du 20 mars 2021.

1. Rapport d'activités 2020.

La crise sanitaire a eu des conséquences sur le fonctionnement de l'ASMAC et sur les différentes manifestations annuelles sans pour autant retarder l'avancement d'un certain nombre de dossiers.

Fonctionnement de l'Association

- Signature de la Convention avec le ministère des Armées fixant les rôles respectifs de l'ASMAC, du ministère des Armées (DPMA) et de l'Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre. Ce dernier a la charge de l'entretien du monument.

- Réunion du Conseil d'Administration à Châlons-en-Champagne le 13 mars 2020 en présence de M. Carenjot, directeur de l'ONAC de la Marne : échanges sur l'impact culturel des champs de bataille et sur la mise en place de nouveaux outils audiovisuels. Le Conseil d'Administration renouvelle les membres du Bureau.

- L'Assemblée générale du 28 mars 2020, prévue à Suippes est remplacée par une Assemblée générale à distance via le bulletin n° 171 de juin 2020. Lors de cette Assemblée générale Mme Caremelle, directrice du Centre d'interprétation de Suippes entre au Conseil d'administration.

- Cérémonie du 20 septembre 2020, relatée dans le dernier bulletin.

Monument

En 2020, le membre de l'association qui assurait bénévolement l'ouverture et le gardiennage du monument a été embauché par contrat Chèque emploi associatif.

La période d'ouverture a été réduite en raison du confinement. Cependant, le bilan de fréquentation est tout de

même de 1018 visiteurs (65 % France, 11 % Belgique, 11 % Pays-Bas).

Sur le site Internet, de nouveaux bulletins (en tout 113) et le Livre d'or des combats de Champagne (bénéficiaire de la médaille commémorative) ont été numérisés. La fréquentation du site est en très nette augmentation (6516 soit +36 % en 2020) ; une application gratuite pour Smartphone est disponible et permet une visite virtuelle du monument.

Adresses mails : elles ont été beaucoup plus utilisées afin d'informer les adhérents, d'adresser des invitations et d'en recevoir les réponses.

2. Rapport financier : (Décision 1).

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Adhérents au 1 ^{er} janvier	444	425	425	418	399	392	388	383	359	351	336

Compte de résultat 2020.

L'exercice 2020 présente un déficit de 752,41 €. Cela s'explique, en particulier, par le versement en 2021 de la subvention de 1 000,00 €, promise par le Conseil Départemental et par le paiement des 3 bulletins en 2020 (janvier et juin 2020 et janvier 2021).

En revanche, les dépenses de gardiennage (salaire + charge) ont été moindres que prévues, le Monument n'ayant été ouvert que le 1er juin au lieu du 15 mars.

Bilan au 31/12/2020 : (Compte Société Générale et Crédit Agricole) : 37177 €.

3. Perspective 2021 et années suivantes : Coordination ASMAG – ONAC-VG.

Le monument étant maintenant propriété de l'État, l'ONAC-VG prévoit des travaux de mise en valeur et de restauration. Un architecte du patrimoine a été mandaté pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux. 2021 sera consacré à l'expertise et à la définition du projet. Les travaux pourraient au mieux débuter en 2022, avant le centenaire du monument (première pierre en 1923, inauguration en 1924). La coordination entre l'ASMAG et l'ONAC-VG restera étroite pour organiser au mieux les activités et cérémonies de notre association pendant la période de travaux.

Les plaques installées dans la chapelle du monument ont été déposées et seront réinstallées sur des supports sains. Les futures plaques seront réalisées à l'identique mais en résine, plus légère.

L'ONAC est maintenant totalement partie prenante de la valorisation du site : panneau routier, dépliant, site internet, table d'orientation etc.

4. Budget 2021. (Décision 2).

Le budget 2021 est de 13 700 € inférieur à celui de 2020 du fait de l'absence de repas après la cérémonie.

A nouveau deux subventions seront demandées (Conseil Départemental et Communauté de Communes).

5. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration (Décisions 3, 4 et 5).

Neuf membres du Conseil d'administration sont en fin de mandat. Le colonel Daniel Dath ne souhaite pas renouveler. Il est vivement remercié pour sa participation active.

Le renouvellement des huit autres membres est proposé à l'Assemblée générale : Fr. Davenne, L. David, J.R. Egon, Amiral E. Gouraud, O. Gouraud, J.M. de Grammont, Colonel N. Méry, O. Prételat.

Le Président a demandé à M. François Collart, nouveau maire de Suippes, de rejoindre le Conseil d'administration.

Enfin, en prévision du remplacement du trésorier, fonction assurée par intérim par Xavier Gouraud, ancien président, le commissaire en chef honoraire Alain Geiss est proposé pour prendre cette responsabilité au cours de l'année 2021 et rejoindre ainsi le conseil d'administration.

6. Le Bulletin, politique rédactionnelle, comité de relecture.

Certains adhérents se proposent d'écrire un article dans le bulletin. Afin de fixer le type d'article attendu, une politique rédactionnelle sera prochainement publiée. Le principe premier est que les articles honorent et rappellent le souvenir de nos anciens.

Le comité de relecture du bulletin est composé de B. Bourg-Broc, J.D. Courot, D. Dath, J. Brissart, M. Godin, JR. Egon et L.David.

7. Cérémonie du 19 septembre 2021.

La participation d'un détachement du 51 RI est prévue à la cérémonie. Les participations du SMV et des Jeunes Sapeurs-Pompiers sont probables. La messe sera célébrée par Mgr Touvet, évêque de Châlons-en-Champagne.

Après la messe, le pèlerinage est prévu au cimetière de l'Opéra à Souain.

8. Archives de l'Association.

Les archives de l'association sont importantes et riches. Leur recensement est en cours, le Conseil d'administration a approuvé qu'elles soient ensuite versées aux Archives départementales de la Marne.

9. Vote des décisions.

Chacune des décisions a été adoptée à la majorité ou à l'unanimité.

Madame Roseline SALMON
Secrétaire Générale

NOUVELLES BRÈVES

IN MEMORIAM

Monsieur **Hubert WALBAUM**, décédé le 4 janvier 2021 à REIMS, ancien président de 2010 à 2020 des Amis du Fort de La Pompelle et président de la Coordination du Souvenir des Combats en Champagne.

Monsieur **Jacques DI BARI**, décédé le 31 janvier 2021 à CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, ancien président des Anciens du 106ème Régiment d'Infanterie.

Monsieur **Hubert GUYOT**, décédé le 4 avril 2021 à SOMMEPY-TAHURE, époux de Madame Marie-Josèphe GUYOT membre du Conseil d'Administration de l'ASMAC.

PRÉPARATION DES CÉRÉMONIES DU CENTENAIRE DE LA CONSTRUCTION DU MONUMENT DE NAVARIN

La première pierre est posée le 4 novembre 1923.

L'inauguration a lieu le 28 septembre 1924.

Alors que le Général Henri Gouraud, la guerre 1914-1918 terminée, exerçait les fonctions de Haut-Commissaire en Syrie et au Liban et de Commandant en Chef de l'Armée du Levant, un groupe d'anciens combattants eut l'idée d'élever un monument à la mémoire de leurs frères d'armes tombés sur le

Front de Champagne. Placé sous le haut patronage des plus éminentes autorités civiles, militaires et religieuses de l'époque, un Comité d'honneur a été constitué.

Début 1923, revenu en France et exerçant les fonctions de Gouverneur Militaire de Paris, le Général Gouraud a présidé ce Comité d'honneur ; une souscription nationale a alors été lancée.

Le Général Henri Gouraud a fixé le lieu d'implantation du Monument : « à une vingtaine de mètres au nord de l'ancienne ferme de Navarin, de l'autre côté de la route, sur la crête ». L'espace, situé en pleine zone rouge, a été attribué à ce comité à titre gracieux par le Préfet de la Marne.

NDLR : Dans les prochains numéros de NAVARIN, nous reviendrons plus en détails sur la réalisation et l'évolution de ce Monument, voire la planification des cérémonies à venir.



Crédit Photo : Archive ASMAC

Discours du général Henri Gouraud
le 4 novembre 1923.



La pose de la première pierre le 4 novembre 1923.

Crédit Photo : Archive ASMAC

MOT DU TRÉSORIER

ADHÉREZ À L'A.S.M.A.C-NAVARIN

Être adhérent de notre association implique un triple objectif :

- **pour chacun**, manifester son attachement au souvenir de la lutte victorieuse de nos Anciens et du sacrifice de nombre d'entre eux,
- **ensemble**, permettre à l'ASMAC de peser auprès des autorités grâce à un effectif important,
- **par nos cotisations**, donner à l'association les moyens financiers nécessaires pour l'accueil au Monument et la publication de ce bulletin.

Il serait souhaitable que chacun suggère à ses descendants ou à ses amis de rejoindre l'ASMAC. Et merci à ceux qui ont déjà eu ce souci et ont amené 9 nouveaux adhérents à notre association depuis le début de l'année.

Pratiquement, **POUR ADHÉRER OU RENOUELER VOTRE ADHÉSION 2021¹**, utilisez le formulaire qui est sur le site de l'ASMAC : <http://asmac.fr/Association/Adhesion.htm>

Vous pouvez aussi adresser votre cotisation (10 euros minimum) par chèque à l'ordre de l'ASMAC, au trésorier de l'ASMAC, 4 rue des Condamines - 78000 VERSAILLES, en précisant nom et adresse (et adresse internet pour recevoir un accusé de réception).

Un reçu fiscal vous sera adressé avec le bulletin n°174 de janvier 2022, pour l'ensemble de vos versements.

L'A.S.M.A.C COMMUNIQUE PAR INTERNET

L'ASMAC a parfois besoin de vous envoyer des courriers. Elle le fait **par Internet**, gratuit, ou par **la Poste** dont les services sont de plus en plus.

Au mois de mars, la convocation à l'Assemblée Générale vous a été envoyée ainsi.

Pour réduire les frais postaux, nous demandons à ceux qui ont reçu cette convocation par la Poste et qui ont une adresse Internet, de nous la communiquer en envoyant un courriel à : **contact@asmac.fr**.

L'ASMAC ne communique les adresses qu'elle détient qu'au Souvenir Français pour envoi de sa Lettre mensuelle. Si vous refusez la communication de votre adresse au Souvenir Français, **précisez le nous**.

Nouveautés...

- Une application gratuite pour smartphone android existe maintenant pour le Monument de NAVARIN, vous pouvez la télécharger en allant sur le Play Store sous le nom « **NAVARIN** ».

- La Gazette de Souain initialement en blog sort maintenant en livre numérique, vous pouvez la télécharger gratuitement à : <https://champagne1418.pagesperso-orange.fr/livre.htm>

POLITIQUE ÉDITORIALE DU BULLETIN

Les membres de l'association proposent parfois des articles historiques pour le bulletin. Il a semblé nécessaire de définir une politique éditoriale afin de cadrer utilement les propositions d'articles. La politique éditoriale est ainsi définie :

Le bulletin de l'ASMAC comporte un article historique principal de 2 à 4 pages maximum, incluant quelques illustrations ainsi que 2 ou 3 articles plus courts de 1 à 2 pages. Ces articles répondent aux critères suivants :

- être en cohérence avec l'objet de l'association : honorer et rappeler le souvenir de nos anciens ;
- concerner les armées de Champagne : articles historiques relatifs à la Première ou Seconde guerre, de faits localisés plutôt que de la grande stratégie ;
- les articles proposés peuvent aussi relater des histoires individuelles tirées d'archives familiales ou de souvenirs ;
- concerner l'histoire locale ou des endroits inclus dans le secteur des armées de Champagne ;
- les articles mettent en exergue des valeurs positives de nos anciens.

Les articles peuvent soit être répartis sur deux bulletins, soit plutôt faire l'objet d'une version courte publiée, la version longue étant mise en ligne sur le site de l'ASMAC.

¹ Certains ont oublié de cotiser en 2021. Un rappel leur est fait par la date 2020 (année de leur dernière cotisation) en haut et à droite de l'étiquette d'adressage de l'enveloppe de ce bulletin.

HISTOIRE

ERRATUM sur le bulletin n°172 de janvier 2021.

Deux erreurs se sont glissées malencontreusement dans le dernier bulletin lors de la mise en page à l'imprimerie :
- l'article « Vous avez dit ...masque ? Autre contexte...même urgence » a été rédigé par le Colonel (H) Daniel DATH et non par le Colonel (H) Jean-Daniel COUROT comme indiqué,

- l'article « Une idée insolite d'enfants américains en 1919 : L'envoi d'une «vache laitière» à Sommepy... » a été rédigée avec la collaboration de Madame Marie-Josèphe GUYOT, son nom n'avait pas été imprimé dans sa totalité.

Ces deux erreurs démontrent que pour un bulletin de bonne facture, la réunion d'un comité de relecture est vraiment nécessaire, malheureusement le contexte Covid 19 avait empêché ce fastidieux labeur...Le Colonel (H) COUROT vous prie de l'excuser pour ce manque de vigilance.

DE L'ARMISTICE DE RETHONDES À LA RATIFICATION DU TRAITÉ DE VERSAILLES : UN CHEMINEMENT COMPLEXE POUR UNE PAIX QUI SE VEUT IDÉALE.

Nul doute que cette période de 230 jours entre la signature de l'Armistice de Rethondes et la signature du Traité de Paix à Versailles, période de transition où le conflit en Europe est terminé, mais pas complètement, aura été suivie par des milliers de soldats qui attendaient leur démobilisation avec impatience. Celle-ci avait débuté pour l'Armée Française d'une manière échelonnée dès le lendemain de l'Armistice, selon une planification rigoureuse, mais qui n'excluait pas une éventuelle reprise du service. Les dernières classes mobilisées pendant la guerre ne devaient être démobilisées qu'en 1921.

Certes, en Europe occidentale, la guerre est définitivement terminée. Mais c'est loin d'être le cas ailleurs, il faudra près d'un an pour y mettre fin officiellement par un traité avec l'Allemagne (et bien plus encore pour régler le sort des autres États vaincus).

Le but du présent article est de montrer comment s'est mis en place l'Armistice, et comment la Conférence de la Paix de Paris ouverte le 18 janvier 1919, chargée de mettre au point les futurs traités (dont celui de Versailles avec l'Allemagne signé le 28 juin 1919) a abouti au règlement d'une Paix...qui attribuera la responsabilité générale de la guerre à l'Allemagne.

(ndlr : la 2^{ème} partie intitulée la «ratification du Traité de Paix de Versailles» sera traitée dans le prochain Bulletin)

1^{ère} partie : Comment se met en place l'Armistice de Rethondes ?

Il convient de noter tout d'abord que l'Armistice de Rethondes du 11 novembre 1918 avec l'Allemagne fait suite à trois autres armistices signés en moins de 45 jours entre les Alliés et d'autres belligérants des Empires Centraux :

- 28 septembre 1918 : *Armistice de Salonique* entre la France et la Bulgarie, suite à l'offensive victorieuse du général Franchet d'Espèrey qui bouscule les Bulgares sur le Front Oriental,

- 30 octobre 1918 : *Armistice de Lemnos* (ou de *Moudros*) entre l'Angleterre et l'Empire Ottoman,

- 3 novembre 1918 : *Armistice de Villa Giusti* (Lac de Garde) entre les Italiens et l'Autriche-Hongrie.

L'Allemagne prend alors conscience qu'elle a définitivement perdu la guerre à l'Est et sur le Front des Alpes, et qu'elle aura de plus en plus de difficultés à la poursuivre sur le Front Occidental.

Ainsi, l'annonce prochaine de l'Armistice de Rethondes se fera sans grande surprise.

L'Allemagne, via la Suisse, prend les premiers contacts avec les Américains, sans en référer aux autres Alliés...

Dès le 6 octobre 1918, l'Allemagne demande l'armistice.

Alors que les États-Unis d'Amérique étaient entrés en guerre un an plus tôt aux côtés des Alliés, le gouvernement allemand adressait, par l'intermédiaire du gouvernement suisse, une note au président des États-Unis d'Amérique, Woodrow Wilson, le sollicitant « de prendre en main la cause de la paix, d'en informer tous les états belligérants et de les inviter à envoyer des plénipotentiaires pour ouvrir des négociations ». Le gouvernement allemand demandait ainsi la « conclusion immédiate d'un armistice général sur terre, sur mer, et dans les airs ».



Annnonce de l'Armistice dans la presse.

Le président Wilson y répond le 8 octobre, en mettant comme condition préalable à la conclusion d'un armistice, que les armées allemandes soient retirées immédiatement des territoires envahis.

Du 12 au 14 octobre les échanges continuent entre Américains et Allemands, mais le Président Wilson se montre plus exigeant car les alliés, et notamment la France avec Georges Clémenceau furieux d'avoir été écarté lors des premiers contacts, suivent avec attention les négociations.

Le 23 octobre, les Allemands proposent de mettre fin à la guerre sous-marine et de libéraliser le régime politique allemand. Mais Wilson fait savoir que cela est insuffisant et exige le départ de l'Empereur Guillaume II.

Après la réunion du 25 octobre à Senlis, la conférence interalliée du 29 octobre à Paris, examine les conditions d'armistice préparées par le Maréchal Foch, commandant des troupes alliées, et le 5 novembre les Allemands sont avertis que ce dernier est autorisé à recevoir les plénipotentiaires allemands.



Négociations de l'Armistice par le conseil de guerre Alliés à Versailles en octobre 1918.

Crédit photo : BPK, Berlin, Dist RMIN
Grand Palais - Photographie inconnu

Sur quels critères se fondent les Allemandes pour négocier un Armistice... ?

Dans leur demande initiale, les Allemands se déclaraient prêts à parlementer sur la base d'un programme élaboré par le Président Wilson lui-même, et présenté 9 mois plus tôt, lors d'un discours le 8 janvier 1918 au Congrès américain. Ce plan pour une paix générale, connu sous le nom des « quatorze points de Wilson », se proposait de mettre fin à cette Guerre Mondiale et de reconstruire l'Europe. *Notons que ce programme avait été conçu sans coordination ou consultation préalable des homologues européens.*

Le discours du président Wilson annonçant ce programme était empreint d'idéaux élevés incluant notamment le libre-échange, le libre accès à la mer, la démocratie, l'abolition de la diplomatie secrète, le désarmement, la restitution des souverainetés sur les terres occupées à la suite de victoires militaires, le droit à l'auto-détermination des peuples Puis, le président américain n'a eu de cesse d'exprimer dans ses diverses interventions ultérieures les détails de son programme et aussi les principes qui devaient présider à la rédaction des traités et à la nouvelle politique internationale qu'il souhaitait voir mise en place...avec notamment la création d'une Société des Nations (SDN) qui aurait pour but de maintenir la Paix et d'empêcher les agressions entre États.

Enfin, le président Wilson, conscient de l'état d'esprit des différents belligérants après de durs et longs mois de guerre, cherchait également à ménager l'Allemagne pour éviter que s'y développe un esprit revanchard.

La « politisation » de l'Armistice...

Un armistice n'est pas une capitulation, mais une suspension de l'emploi des armes qui ne met pas fin à l'état de guerre, mais qui doit permettre d'ouvrir des négociations. Aussi, il va de soi qu'un armistice doit rester politiquement neutre.

Or, il est apparu assez rapidement que la préparation de cet armistice, du côté Alliés comme du côté Allemand, préjugait d'entrée de jeu un certain nombre de questions essentielles pour la paix future. *Aussi, il s'avèrera que la préparation des négociations pour l'armistice s'orientera non pas vers un armistice purement militaire, mais vers un armistice politico-militaire.*

La politisation de cet Armistice tient au fait que tous les belligérants ont voulu inscrire, dès le texte de l'Armistice, des clauses leur apportant des garanties fondamentalement politiques en vue des négociations de paix à venir. Il se pourrait aussi que les connaissances de plus en plus précises et étendues des « 14 points de Wilson » chez les belligérants ne seraient pas étrangères à ce phénomène de politisation.

Pourquoi l'Allemagne se décide à demander l'armistice ?

Suite d'une part à l'échec du « Friedensturm » (« assaut pour la paix » déclenché par les Allemands le 15 juillet 1918) sur le front de l'Aisne et des Monts de Champagne, puis d'autre part, aux attaques Alliées à partir du début août 1918 sur tout le front occidental, le général Erich Ludendorff, Commandant en chef des Armées Allemandes réalise que la guerre est perdue. Mais déjà, dès le mois de juin 1918, devant une situation économique qui s'aggravait et une lassitude générale qui s'accroissait, des voix s'étaient élevées en Allemagne pour demander la négociation d'un compromis... Toutefois, le haut commandement allemand refusait alors d'abandonner les territoires conquis depuis 1914, et Ludendorff espérait encore un succès militaire dans le but de gagner la guerre ou au moins d'entamer des négociations de paix en position de force.

Mais dès août 1918, la situation intérieure de l'Allemagne se dégrade chaque jour davantage et dans ces conditions, la perspective des négociations est maintenant acceptée par les autorités politico-militaires allemandes. Toutefois, tant que les Alliés ne menacent pas directement leur territoire, les troupes allemandes attendent derrière la « ligne Hindenburg », ligne de défenses et de fortifications dans le nord et l'est de la France.

Néanmoins, à partir de la deuxième moitié du mois de septembre, la situation pour les Allemands devient catastrophique sur tous les fronts. Les forces alliées renforcées du corps expéditionnaire américain font fortement reculer les troupes allemandes. Dans un premier temps, Ludendorff estime qu'il faut demander la paix immédiatement, mais il réalise que sa demande pourrait être rejetée par les Alliés et qu'il est préférable alors de demander un armistice qui suspend les combats.

Les combats ne cesseront pas durant les discussions sur les conditions de l'armistice...

Pendant les discussions diplomatiques qui suivent pour la mise au point de cet armistice, les combats se poursuivent alors avec une très forte intensité. Le 10 octobre la ligne Hindenburg est franchie par les Alliés. Pour les états-majors respectifs, il semble alors que la guerre ne soit pas prête d'être terminée. En effet, d'un côté le haut commandement allemand n'envisage pas de se retirer des territoires occupés car il pense tenir jusqu'à l'hiver 1918-1919 et espère toujours arriver à reconstituer une grande partie de ses forces suite à la fin des hostilités avec la Russie (traité de Brest-Litovsk du 3 mars 1918). Il apparaît également que l'influence du commandement suprême de l'armée allemande, incarné par Hindenburg et Ludendorff, ne cesse de croître, ces deux autorités militaires s'octroyant de plus en plus les prérogatives du chancelier allemand.

Foch n'envisageait pas une victoire avant 1919. Mais il a noté que les Alliés, après avoir piétiné quelque peu durant le début du mois d'octobre 1918 dans leurs diverses offensives, progressent à nouveau fin octobre, livrant de durs combats qui détruisent des divisions allemandes squelettiques.

Foch considère que dorénavant les Alliés doivent atteindre et *franchir* au plus tôt le Rhin en exploitant la désorganisation croissante des forces ennemies. Pour Foch, les Allemands à l'abri de cette sérieuse « barrière » qu'était ce fleuve, pouvaient par la suite reconstituer leurs forces...Mais dans la 1^{ère} quinzaine d'octobre, les Alliés étaient encore trop loin du Rhin, pour pouvoir en visager son franchissement.

Les propositions du Maréchal Foch sur les conditions de l'Armistice.

Dès après avoir pris connaissance de la demande d'armistice par les Allemands, le Maréchal Foch a pris l'initiative d'adresser au Président Clémenceau **un projet sommaire des obligations qu'il conviendrait d'imposer à l'adversaire « pour le cas où il serait question d'arrêter les hostilités, même momentanément »**. Ces obligations découlaient de trois principes essentiels car il ne pouvait être question pour les Armées qui opèrent en France et en Belgique d'arrêter les hostilités sans avoir :

Première condition de l'armistice : Libérer les pays envahis, Belgique, France, Alsace-Lorraine, Luxembourg, et ramener leur population. L'ennemi devra donc évacuer ces territoires dans un délai de 15 jours et rapatrier immédiatement leurs habitants.

Deuxième condition de l'armistice : Assurer une base de départ militaire convenable permettant de poursuivre la guerre jusqu'à la destruction de la force ennemie dans le cas où les négociations de paix n'aboutiraient pas.

Troisième condition de l'armistice : Faire connaître la prise en main des gages de réparations exigibles pour les dégâts commis en pays alliés, et dont la demande sera présentée lors des négociations du *Traité de Paix*. Pour cela, les pays de la rive gauche du Rhin seront évacués par les troupes ennemies dans un délai de 30 jours ; ils seront occupés et administrés par les troupes alliées de concert avec les autorités locales jusqu'à la signature de la paix².

Les conditions complémentaires suivantes ont été également posées :

- Tout le matériel de guerre et approvisionnements de toute nature, qui ne pourront être évacués par les troupes allemandes dans les délais fixés, devront être laissés sur place ; il sera interdit de les détruire.
- Les unités qui n'auront pas évacué les territoires prescrits dans les délais fixés, seront désarmées et faites prisonnières de guerre.
- Le matériel de chemin de fer, voie et exploitation, sera laissé sur place, et ne devra être l'objet d'aucune destruction. Tout le matériel belge et français saisi (ou son équivalent numérique) sera immédiatement restitué.
- Les installations militaires de toute nature à l'usage des troupes seront abandonnées intactes avec interdiction de les détruire. Il en sera de même des établissements industriels et ateliers de toute nature.



Armistice du 11 novembre 1918, le Maréchal Foch se lève pour recevoir les plénipotentiaires allemands.

Crédit photo : Sur les chemins de la Victoire. Edition ATLAS.

² C'est pour cela que Foch demandera avec insistance que soit incluse dans les conditions de l'armistice l'occupation par les Alliés de 3 têtes de pont sur le Rhin à hauteur de Rastadt, Strasbourg et Neuf Brisach permettant de poursuivre la guerre jusqu'à la destruction de la force ennemie dans le cas où les négociations de paix n'aboutiraient pas.

Foch développera lui-même les conditions de l'armistice devant les chefs de gouvernement de l'Entente réunis à Paris le 9 octobre, tout en faisant ressortir que les conditions d'un armistice ne peuvent être fixées qu'après consultation des « experts militaires » des gouvernements et selon la situation militaire au moment même où s'engagent les négociations. Cependant, pour ce qui concerne le théâtre de France et de Belgique, Foch estime que c'est lui-même, commandant en chef des armées alliées qui, après entente avec les commandants en chef de ces armées, « *pays dont les gouvernements lui ont confié le commandement de leurs armées* », sera chargé de négocier l'armistice.

Alors que les discussions sur les conditions de l'armistice sont toujours en cours, la révolution s'installe en Allemagne, attisée par le parti communiste allemand, sur le modèle de la révolution bolchevique.

A l'automne 1918, la situation intérieure de l'Allemagne continue à se dégrader tragiquement. Tandis que l'armée allemande se replie le long d'une ligne comprise entre Anvers et la Meuse, le haut commandement projette de faire intervenir la flotte de haute mer pour gêner les transports maritimes britanniques. Le 28 octobre la Marine impériale reçoit l'ordre d'appareiller mais les équipages se mutinent et cette rébellion évolue en révolution : les marins s'emparent des navires, forment des conseils d'ouvriers et de soldats tandis que la révolution s'étend à d'autres ports. Le 3 novembre 1918, des comités de marins, de soldats, d'ouvriers contrôlent de nombreuses villes : les soviets se sont installés à Kiel, Metz et Strasbourg (où le général Gouraud entrera avec la 4^{ème} Armée le 22 novembre 1918). Dans ces conditions, il n'est plus possible de différer la demande d'armistice tandis que l'empereur Guillaume II abdique dans la nuit du 9 au 10 novembre, et que la révolution touche Berlin.

La « cellule militaire » qui, de fait, gouverne l'Allemagne depuis 1916, avait demandé alors la formation d'un *gouvernement civil*. Pour contrer les révolutionnaires, Friedrich Ebert est nommé chancelier³, sa priorité est de contrer le bolchevisme et d'éviter la guerre civile, mais pour cela il doit mettre fin à la guerre en espérant obtenir une atténuation des conditions afin d'éviter à l'Allemagne de plonger dans l'anarchie et le bolchevisme.

L'Armistice enfin signé le 11 novembre 1918.

Un des derniers obstacles préliminaires à la signature de l'armistice était l'abdication de Guillaume II, elle ne sera acquise que le 9 novembre, le Président Wilson se refusant obstinément jusque-là à signer un armistice avec un gouvernement non démocratique. Guillaume II sera remplacé par le gouvernement socialiste Ebert à qui revient la décision d'accepter l'Armistice du côté allemand.

C'est dans ce contexte troublé que, le 7 novembre 1918, des plénipotentiaires allemands désignés dans l'urgence et dirigés par Mathias Erzberger (Député connu pour avoir en juillet 1917 proposé au Reichstag, une motion de paix qui avait été adoptée par la majorité des députés), quittent le Grand Quartier Général allemand de Spa en Belgique pour se diriger à La Capelle dans l'Aisne pour préparer les négociations. Ils arrivent dans la soirée à La Flamengrie près de La Capelle, au point de contact entre lignes françaises et allemandes. Ils sont accueillis alors par le capitaine Marius Lhuillier et un clairon sonnante le « cessez-le-feu » au moment où les véhicules allemands franchissent les lignes françaises. Sous l'escorte de l'officier français, les plénipotentiaires sont amenés à Tergnier où un train spécial les conduit le 8 novembre pour 07h00 à la Clairière de Rethondes, où les attend le Maréchal Foch avec la délégation alliée dans son train de commandement.

Les premiers contacts entre Erzberger et Foch sont un peu « rugueux ». En effet, le premier s'attendait à pouvoir négocier les conditions d'armistice, quand le second lui signale que la délégation allemande a simplement 72 heures pour accepter ou non les conditions imposées par les Alliés.

Prenant effet et sonné sur tout le front occidental le 11 novembre 1918 à 11 heures, alors qu'il a été signé le même jour à 05h10 du matin⁴, l'armistice prévoit la cessation des hostilités, l'évacuation des pays envahis, le rapatriement des habitants qui ont fui les pays occupés, l'abandon par les armées allemandes d'un grand nombre de matériels de guerre, le rapatriement des prisonniers de guerre, la démilitarisation de la rive gauche du Rhin et le respect en rive droite d'une bande neutre de 10 km de large avec occupations de grandes villes par les Français, Anglais et Américains, etc... Il est prévu également des clauses financières, des clauses navales...

Pour la signature du traité d'armistice à Rethonde, si Foch représente la France, l'Allemagne est représentée par Matthias Erzberger : **le fait que ce soit un civil qui signe cet armistice n'est pas anodin lorsque l'on sait que la propagande allemande a longtemps représenté son armée comme une force invincible**⁵.

Ce traité d'armistice fixe aussi la durée de ce cessez-le-feu à trente-six jours avec possibilité de prolongation. Il fera d'ailleurs l'objet de trois conventions additionnelles le 13 décembre 1918, le 16 janvier 1919 et le 16 février 1919.



Les trains de l'Armistice à Rethondes.
(Au premier plan, le train allemand)

Crédit photo : Ouvrage
« Mémoires du Maréchal Foch »

³ Friedrich Ebert deviendra président de la « République de Weimar » le 11 février 1919.

⁴ Voir l'article du Général Alain FAUVEAU : « Le dernier combat de la Grande Guerre 1914-1918 : Vigne-Meuse 9-10 et 11 novembre 1918 » paru dans le bulletin NAVARIN de juin 2018.

⁵ Pour le peuple allemand, il est alors inévitable que leur pays soit défait et que le prestige de leur armée soit entaché. Faut-il trouver un bouc émissaire à cette situation ? L'état-major allemand doit être lavé de toute responsabilité dans la défaite.

Si le 11 novembre 1918 est une date restée dans la mémoire collective comme la fin du premier grand conflit mondial, il est plus juste de considérer que s'ouvre une longue période de transition, on ne bascule pas du jour au lendemain dans la paix. Des millions d'hommes resteront encore sous les drapeaux en attendant le Traité de Paix qui ne sera signé que 8 mois plus tard à Versailles

Dans les jours qui suivent la signature de l'Armistice, les armées alliées victorieuses reprennent sans combattre leur progression en direction du Rhin.

En effet, comme nous l'avons vu précédemment le Maréchal Foch, ne voulait pas que les Allemands se replient derrière le Rhin et profitent de l'armistice pour reconstituer leurs forces et reprendre éventuellement les hostilités.

Suite à la signature de cet armistice, en général la joie est immense parmi les populations des différents pays belligérants. Pendant cette période de transition qui s'ouvre, tous les soldats Français auront à cœur de suivre l'avancement et les modalités d'élaboration du Traité de Paix qui a pour objet de **fixer les règles selon lesquelles la Paix serait appliquée.**

Mais résultant d'un processus diplomatique de plus de six mois, **l'élaboration de ce Traité de Paix sera malheureusement échelonnée par de nombreuses vicissitudes inattendues.**

(ndlr : la 2^{ème} partie intitulée la ratification du Traité de Paix de Versailles sera traitée dans le prochain Bulletin)

Colonel (H) Jean-Daniel COUROT

PETITS TRAINS...EN CAMPAGNE

C'est en Angleterre que pour la première fois, une traction à vapeur sur petite voie ferrée a été installée dans les charbonnages anglais et définitivement adoptée vers 1860 après les essais et mises au point confirmés. En France, un important exploitant agricole et propriétaire d'une distillerie de betteraves confronté à une importante récolte dont le transport par chariot sur sol détrempé posait problème, a l'idée d'installer une petite voie ferrée transportable (écartement de 40 cm.) pour y faire circuler des wagonnets. Monsieur Paul Decauville (1846-1923) réussit ainsi le transport de la récolte exceptionnelle (environ 9000 tonnes) de l'année 1875.



Locomotive allemande de la DFBahn

Après cette expérience, Paul Decauville lance une fabrication industrielle avec écartement de 0,50 m et en 1877 une petite locomotive belge roule sur ce type de voie ferrée. Une évolution importante va résulter d'un voyage que notre « inventeur » fait au Pays de Galles en 1879. Paul Decauville y découvre le chemin de fer à voie de un pied onze pouces 5/8 (soit 0,60 m) sur laquelle des locomotives à vapeur tiraient des trains de plus de 80 wagonnets pleins d'ardoises qu'ils transportaient des carrières au port le plus proche.

De retour en France, il lance une construction de locomotives pour voies de 0,60 et en 1889, plus de 6 millions de voyageurs, venus à l'exposition universelle, parcoururent les 3,5 km sur voie étroite. Le pari était gagné. Quelques petites dessertes locales furent installées

en France (Calvados, Loiret, Tarn). Après sa naissance dans les champs, « la petite voie » va connaître un tout autre avenir. ***C'est sur les champs de bataille que ces petits trains vont devenir le complément indispensable des transports militaires.***

Juste après 1870, le Colonel d'Artillerie Prospère Péchot, comprend tout l'intérêt de ces trains et, avec la collaboration d'ingénieurs (dont Charles Bourdon), définit un système de transports construit pour déplacer des charges lourdes, affûts de canons, munitions et équipements divers.

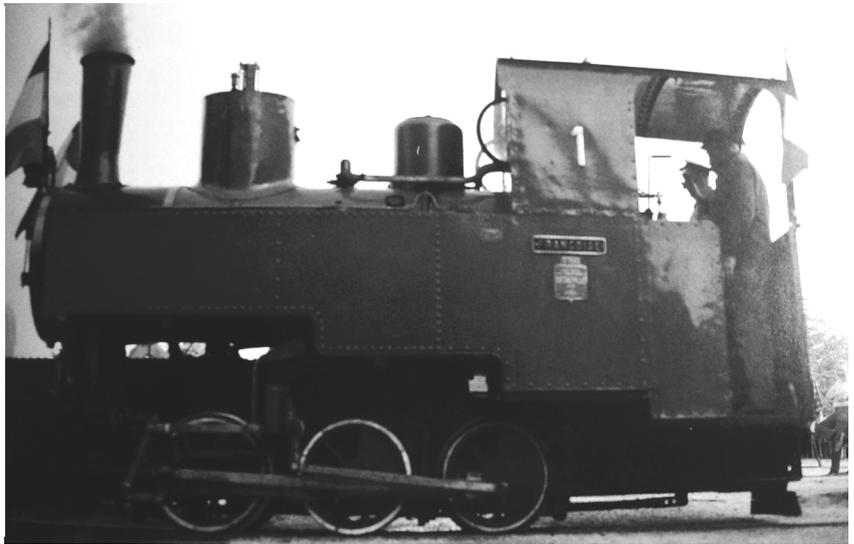
Ces petites voies faciles à construire, bien adaptables au terrain, sont rapidement installées (10 km. par jour environ). Deux types de locomotives sont fabriqués dans les ateliers Decauville à Petit-Bourg, près de Corbeil, elles sont testées par l'armée en Afrique du Nord : Premier chemin de fer de campagne en Tunisie, de Sousse à Kairouan en 1881.



Sur voie étroite, train de munitions (pour mortiers)
de 370 filloux en 1916

important de Saint-Souplet à Rouvroy d'ouest en est et jusqu'aux retranchements les plus importants (au départ de Saint-Souplet deux lignes vers le sud, épine de Vedegrange et cote 152). De Sainte-Marie-à-Py une ligne importante se dédoublait vers le sud : Bois de la cote 150 et vers les tranchées de Lübeck et des Vandales (site du Monument Navarin actuel). D'autres lignes partaient de Sommepey vers Tahure à l'est et de Tahure vers Ripont.

Du côté Français, à partir de la voie ferrée à écartement classique de Saint-Hilaire-au-Temple à l'ouest à Sainte Ménehould à l'est de nombreuses courtes voies étroites partaient vers le nord pour approvisionner au plus près la ligne de front. À noter que les forts, redoutes et ouvrages fortifiés étaient desservis par ces lignes à faible écartement souvent construites jusqu'à l'intérieur des installations. Pour la France, deux modèles de locomotive sont fabriqués : 5 et 8 tonnes, mais ce fut la machine de 8 tonnes qui fut largement en service pendant le conflit ; D'autres locomotives plus puissantes de type Péchot-Bourdon tiraient les charges les plus lourdes. D'importantes commandes de matériel roulant furent passées aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne matériel acheminé ensuite sur le front français.



Authentique locomotive française de 1914 encore utilisée en service touristique.

Avant chaque offensive importante, de nouvelles voies sont raccordées au réseau existant. Pour préparer la bataille de la Somme (déclenchée le premier juillet 1916) 1500 tonnes de matériel et de munitions sont transportées chaque jour sur la voie de 0,60 installée de Froissy (60480) à Cappy (80340) et cela pendant plusieurs jours. En 1917, les 68ème et 69ème régiments d'Artillerie sont créés pour répondre à une extension croissante de ces transports et une « Direction de la voie étroite 0,60 » est mise en place au Grand Quartier Général. En 1918, 800 locomotives et plus de 6000 wagons circulent sur les quelque 4000 kilomètres de voies étroites construites depuis le début du conflit dans la zone d'activité des Armées avec une forte densité en Artois et Picardie.



Lieu-dit «l'Opéra» près de la route de Souain à Tahure.
Ravitaillement en munitions sur voie de 0,60.

Colonel (H) Daniel DATH.

UN DEVOIR DE MÉMOIRE : NE LES OUBLIONS PAS... CONTINUONS À HONORER NOS MORTS DE LA GRANDE GUERRE...



Crédits Photos : ONAC51

Plus de 106 ans après...sur le Front de Champagne, deux corps retrouvés en 2019 :

- Soldat DALIGUEZ Jules du 1^{er} Régiment d'Infanterie Coloniale, tué le 15 septembre 1914 à Ville-sur-Tourbe,
- Soldat non identifié présumé appartenir au 22^{ème} Régiment d'Infanterie, et tué le 26 septembre 1918 à Sainte-Marie-à-Py.

Sur l'initiative du Service Départemental de la Marne de l'Office National des Anciens Combattants, la cérémonie d'inhumation de ces deux soldats français s'est déroulée le 15 septembre 2020 à la Nécropole Nationale du Pont-de-Marson à Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus, en présence de l'autorité préfectorale, des autorités militaires, des élus, et d'une délégation de porte-drapeaux.

La cérémonie a été marquée par son originalité et fort appréciée, par le fait que les deux cercueils étaient portés par des membres de l'Association du Poilu de la Marne, dans la tenue du moment correspondant à chacun des deux soldats inhumés.